

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
27 septembre 2016**

COMPTE RENDU

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à seize heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 21 septembre 2016 en séance publique par le Président, s'est réuni à l'Espace Loup à Saint Just le Martel, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Marie-Claude BODEN, Conseillère Communautaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Jean-Paul DURET (présent jusqu'à la délibération n°3.4), M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Jacques MIGOZZI, M. Guillaume GUERIN (présent jusqu'à la délibération n°14.4), M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jacques ROUX, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sarah GENTIL, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Claude BODEN, M. Ludovic GERAUDIE, M. Rémy VIROULAUD, Mme Nadine RIVET, Mme Sylvie ROZETTE, M. Christian UHLEN, Mme SCHWAEDERLE (présente jusqu'à la délibération n°1.2), Mme Chantal STIEVENARD, M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine PICAT, M. Fabien DOUCET (présent jusqu'à la délibération n°11.3), Mme Anne-Marie COIGNOUX.

Absents excusés représentés par un suppléant :

M. Bernard THALAMY est représenté par M. Christian BLANCHET

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à Mme Marie-Claude BODEN (à partir de la délibération n° 1.1)

M. Philippe REILHAC donne pouvoirs à Mme Isabelle BRIQUET

Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Béatrice RAMADIER

Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD

Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à Mme Sarah GENTIL

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE

Mme Corinne PIQUET LAVAIRE donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET

M. René ADAMSKI donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

M. Alain RODET donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE

Mme Sandrine ROTZLER donne pouvoirs à M. Bernard VAREILLE

M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à Mme Sandrine PICAT (à partir de la délibération n°4.1)

Mme Annie SCHWAEDERLE donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT (à partir de la délibération n°1.2)

M. Fabien DOUCET donne pouvoirs à M. Jean-Claude CHANCONIE (à partir de la délibération n° 11.4).

Absents :

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Pierre LAFOND, Mme Nathalie VERCOUSTRE, Mme Geneviève MANIGAUD, M. Vincent GERARD, Mme Annick CHADOIN, M. Guillaume GUERIN (à partir de la délibération n°15.1).

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Base minimum de CFE

La cotisation minimum de contribution foncière des entreprises (CFE) constitue la contribution minimale qui incombe à un agent économique au titre de la CFE. Elle concerne toutes les entreprises dont la valeur locative est inférieure au niveau retenu comme base minimum. Concrètement, elle résulte de l'application à cette base du taux de CFE qui s'élève à 26,40% à Limoges Métropole depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

Par délibération du 18 septembre 2014, le conseil communautaire avait déterminé un objectif de modulation compris entre 350 € et 5 000 €, cette évolution devant être étalée sur 3 ans. Pour l'année 2016, une amplitude comprise entre 400 € et 4 000 € avait ainsi été retenue.

Le Conseil Communautaire décide d'appliquer à compter de 2017 les montants prévus par la délibération du 18 Septembre 2014, conformément au tableau suivant :

Montant du chiffre d'affaires	Base minimum 2016	Base minimum 2017
inférieur ou égal à 10 000 €	400 €	350 €
Supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €	800 €	700 €
Supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €	1 300 €	1 400 €
Supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €	2 100 €	2 400 €
Supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €	3 000 €	3 600 €
Supérieur à 500 000 €	4 000 €	5 000 €

Ces montants de base minimum seront revalorisés au rythme du taux prévisionnel d'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac, fixé par le projet de loi de finances de l'année, conformément au code général des impôts.

ADOPTE

A voté contre :

Pierre COINAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 septembre 2016

Pacte financier et fiscal de solidarité

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 Février 2014, prescrit l'élaboration d'un pacte financier pour les établissements de coopération intercommunale signataires d'un contrat de ville. La loi précise la finalité de ce document « *définir les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financières et fiscales entre ses communes membres sur la durée de contrat de ville* ».

Le pacte doit cependant aller au-delà des strictes obligations législatives : dans un contexte d'interdépendance croissante entre communes et intercommunalité, il peut contribuer à donner des éléments de lisibilité pour les années à venir.

Le Conseil Communautaire propose que Limoges Métropole s'engage sur quatre points :

- 1) ne pas remettre en cause les attributions de compensation qui ont été votées lors des transferts de compétences, malgré la baisse de la dotation de compensation qui est une des sources de financement des attributions,
- 2) répartir équitablement le FPIC en fonction de critères de solidarité utilisés depuis 2013,
- 3) poursuivre l'intégration communautaire qui est un facteur de solidarité et d'homogénéité du territoire,
- 4) préserver la capacité de Limoges Métropole à porter des investissements importants pour le développement du territoire et pour chacune des communes.

Ce pacte financier et fiscal n'est pas conçu comme un document définitif et figé, mais comme la formalisation d'un premier pas, qui pourra être complété au fil des années pour contribuer à la solidarité financière au sein de Limoges Métropole.

Le Conseil Communautaire adopte le pacte financier et fiscal de solidarité de Limoges Métropole.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Agrandissement et modernisation du centre de recyclage de Limoges Métropole
Procédure AP/CP

Dans le cadre des travaux d'agrandissement et de modernisation du Centre de Recyclage de Limoges Métropole, le Conseil Communautaire décide d'utiliser la procédure d'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP) selon les modalités suivantes :

AP n°1 du budget annexe Centre de Recyclage

LIBELLE : Agrandissement et modernisation du Centre de Recyclage

MONTANT TOTAL DE L'AP : 11 250 000 € TTC

Durée des travaux : 3 ans

Montant des CP

TTC	2016	2017	2018
CP	28 000	635 000	10 587 000

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Garanties d'emprunt pour le logement social

Limoges Métropole a été sollicitée par trois bailleurs sociaux pour la garantie de six prêts d'un montant global de 3 995 351 euros contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts participent aux financements des opérations suivantes :

- pour l'ODHAC : construction de 8 logements au Palais-sur-Vienne,
- pour DOM'AULIM :
 - construction de 12 pavillons à Verneuil-sur-Vienne,
 - amélioration de 6 logements à Limoges,
 - construction de 4 logements à Panazol,
- pour Limoges Habitat :
 - construction de 4 logements rue Armand Dutreix à Limoges,
 - acquisition et amélioration de 10 logements allée Fabre d'Eglantine à Limoges.

Tout comme les communes, la Communauté d'Agglomération pourrait également garantir ces prêts à hauteur de 50%, soit à hauteur maximale de 1 997 675,50 euros, portant ainsi le montant total garanti par Limoges Métropole dans ce cadre à 45 918 645,50 €.

Le conseil communautaire réserve une suite favorable à ces requêtes en accordant une garantie pour le remboursement de chacun de ces prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et autorise le Président de Limoges Métropole à signer tout document nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Appel d'Offres Ouvert
Prestations de conseils et d'assistance financière
Lancement de l'accord-cadre

Le Conseil communautaire autorise le lancement de la consultation pour la passation d'un accord-cadre relatif à des prestations de conseils et d'assistance financière, sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, pour un montant total estimatif annuel de 73 000 € HT, et autorise le Président à signer l'accord-cadre avec l'attributaire retenu par la commission d'Appel d'Offres.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Commission Consultative de Règlement Amiable - Dossiers ATOL, 7
CAMICIE et VIVE LES FORMES, la FERME de BEAUREGARD et SPA et BEAUTE

Aux vues des analyses réalisées des cinq dossiers par la Commission Consultative de Règlement Amiable dans le cadre des travaux de réhabilitation des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, et des règles de calcul définies par le Conseil Communautaire le 31 mars dernier, le Conseil communautaire :

- arrête les montants de l'indemnisation versée par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole :
 - à la SARL 7 CAMICIE à 1 936 €
 - à la SAS ATOL à 2 865 €
 - à la SAS VIVE les FORMES à 1 259 €
 - à la SARL La FERME de BEAUREGARD à 6 707 €
 - à l'entreprise SPA et BEAUTE à 4 633 €
- autorise le Président à signer les protocoles transactionnels à intervenir avec ces cinq commerces.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Parc d'Activités Océalim - Cession d'une parcelle de terrain à la société ONE UP ou à toute autre personne physique ou morale s'y substituant

Le Conseil Communautaire :

- accepte la candidature de la Société ONE UP pour l'acquisition d'une parcelle de terrain, d'une superficie approximative de 2 600 m², cadastrée CS 80 située sur le Parc d'activités « Océalim »,
- décide que cette cession interviendra moyennant le prix de 15 euros hors taxe le mètre carré, soit un prix de vente de 39 000 euros environ, auquel s'ajoutera le taux de TVA en vigueur lors de la signature de l'acte de transfert de propriété,
- décide que l'acte authentique sera rédigé par Maître Bosgiraud, notaire à Limoges,
- autorise l'acquéreur à déposer toutes autorisations nécessaires à la réalisation du projet à intervenir,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Opération concédée à la Société d'Equipement de Limousin - Parc d'Activités du Petit Bonnefond - Bilan de clôture et liquidation foncière

Conformément à la Convention Publique d'Aménagement, il convient d'approuver le bilan de clôture financier et le dossier de liquidation foncière présenté par la Société d'Equipement du Limousin (SELI) concernant le parc d'Activités le Petit Bonnefond à Saint-Just-le-Martel.

5 parcelles ont été commercialisées permettant l'installation d'une cinquantaine d'emplois dans la zone.

Le Bilan de clôture affiche un solde d'opération débiteur à hauteur de 189 983,06 € ce qui correspond au montant des dépenses préfinancées par la SELI.

Le Conseil Communautaire :

- donne quitus à la SELI pour le bilan de clôture de la Convention Publique d'Aménagement du lotissement d'activités du Petit Bonnefond qu'elle présente,
- prévoit le versement du solde de l'opération arrêté à la somme de 189 983,06 euros,
- approuve le dossier de liquidation foncière,
- décide que l'acte de transfert de propriété sera rédigé par Maître BOSGIRAUD, notaire et autorise le Président à le signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

M. Pierre COINAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Opérations concédées à la Société d'Equipement du Limousin
Comptes-rendus financiers de l'année 2015

Conformément aux dispositions des conventions publiques d'aménagement, la Société d'Equipement du Limousin (SELI) soumet à l'examen du Conseil Communautaire les comptes rendus financiers du Parc d'Ester, de la zone d'Activités Nord 3 et de la zone d'activités de Maison Rouge à Bonnac-la-Côte.

Le Conseil Communautaire approuve ces comptes rendus financiers pour l'année 2015.

ADOpte A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

M. Pierre COINAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Convention de partenariat entre ENEDIS Limousin et Limoges Métropole

Afin de contribuer à un meilleur ancrage local d'un acteur économique important du territoire communautaire, le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention de partenariat avec ENEDIS Limousin pour une durée de trois ans, reposant sur trois axes principaux :

- le développement des connexions avec l'écosystème numérique de l'agglomération de Limoges,
- l'appui au développement et à la mise en œuvre des politiques publiques dans l'intérêt général,
- le renforcement des relations existantes en matière d'insertion et d'emploi, d'échanges techniques.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Adhésion de Limoges Métropole à l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle
Aquitaine

L'Agence de Développement et d'Innovation (ADI) Nouvelle-Aquitaine représentant un outil professionnel et performant pour accompagner Limoges Métropole dans ses actions de développement économique, le Conseil Communautaire décide d'y adhérer moyennant une cotisation annuelle de 21 053 € et autorise le Président à signer la convention afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Manifestation Innovation DAY 2016 - Participation financière de Limoges
Métropole

Le Conseil Communautaire autorise le versement d'une subvention de 30 000 euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie Limousin, en soutien à l'organisation d'un évènement d'envergure placé sous le signe de l'innovation « Innovation Day 2016 » qui se déroulera le 27 octobre prochain sur ESTER Technopole et dont le budget global est estimé à 126 000 euros et autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la CCI Limousin.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Requalification des rues Ferrerie, du Clocher, du Temple, et du Consulat à Limoges
Stationnement des résidents rue du Temple : juin-octobre 2016

Dans le cadre des travaux de requalification des rues piétonnes du centre-ville de Limoges, durant 4 mois les accès à certains garages et parkings privés de la rue du Temple seront rendus inaccessibles.

Une solution provisoire de stationnement pourrait de nouveau être proposée aux riverains concernés dont le coût estimé à 7 920 € serait pris en charge à 50% par Limoges Métropole et 50% par la Ville de Limoges.

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer une convention avec la Ville de Limoges fixant les modalités de prise en charge de ces abonnements.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Aménagement de la place de la Libération à Condat- sur- Vienne
Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté
d'Agglomération Limoges Métropole
et la commune de Condat- sur- Vienne
et lancement des marchés de travaux en Appel d'Offres Ouvert

La commune de Condat-sur-Vienne a pour projet de moderniser son centre bourg en lançant un réaménagement complet de la Place de la Libération et de ses abords.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 760 400€ HT dont 388 400 € HT à la charge de Limoges Métropole et 372 000 € HT à la charge de la commune de Condat-sur-Vienne.

Le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec la commune de Condat-sur-Vienne et tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- autorise, une fois la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage exécutoire, le lancement d'une consultation allotie, sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 25, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour l'aménagement de la place de la Libération à Condat-sur-Vienne,
- autorise le Président à signer les lots précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'assurer le bon déroulement de chaque lot, et notamment la passation d'éventuels marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en vertu de l'article 30-I-7 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, avec les attributaires respectifs des marchés initiaux,
- autorise le Président à signer toute convention à venir avec d'autres éventuels partenaires financiers et tout document nécessaire afférent dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Appels d'Offres Ouverts
Location de Bungalows
Réalisation de revêtements en enrobés coulés à froid
Lancement d'accords-cadres

Le Conseil Communautaire autorise le lancement, sous la forme d'Appels d'Offres Ouverts, des marchés relatifs à :

- la location de bungalows pour un montant annuel maximum fixé à 70 000 euros HT,
- la réalisation de revêtement en enrobés coulés à froid, pour un montant annuel minimum de 50 000 euros HT et maximum fixé à 500 000 euros HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Convention avec Orange relative à l'utilisation des infrastructures de trolleybus

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention entre l'opérateur de réseaux de télécommunication Orange, Limoges Métropole et la STCLM, relative à l'usage des lignes de trolleybus pour raccorder des habitations au réseau Télécom sur la commune de Limoges.

Cette convention aurait une validité de 20 ans et l'utilisation de chaque point d'appui du réseau des lignes de trolleybus serait facturée 55€ HT à Orange.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Commune de Couzeix - RD 947

Travaux de mise en accessibilité de l'arrêt bus "Gorceix"

Convention entre Limoges Métropole et le Département valant autorisation d'occupation temporaire du territoire et définissant les modalités financières et de gestion ultérieure des ouvrages

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention valant permission de voirie avec le Département de la Haute-Vienne afin de réaliser la mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite des arrêts de bus « Gorceix » à Couzeix.

Le coût global des travaux, estimé à 23 200 € TTC sera entièrement financé par Limoges Métropole.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer toutes conventions à venir relatives à la mise en compatibilité des réseaux des différents concessionnaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Appels d'Offres Ouverts
Acquisition de trolleybus articulés
Fourniture et maintenance de matériel de vidéo surveillance
Lancement d'accords-cadres de fournitures

Le conseil Communautaire autorise le lancement d'accords-cadres, sous la forme d'appels d'offres ouverts, relatifs à :

- l'acquisition de trolleybus articulés pour un montant estimé à 2 000 000 euros HT,
- la fourniture et maintenance de matériel de vidéo surveillance de trafic routier, pour un montant estimé à 19 848 euros HT pour la première année et 7 848 euros HT pour les années suivantes.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les marchés précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Redevance spéciale - tarifs et modalités d'application du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017

Le Conseil Communautaire approuve les tarifs et les modalités d'application de la redevance spéciale du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 :

Tarifs applicables pour la période du 1 ^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017	Volume moyen annuel pour chaque site recensé en annexe à la convention (déchets recyclables + ordures ménagères + biodéchets)		
	Inférieur à 400 m ³ /an	Entre 400 m ³ et 2 000 m ³ /an	Supérieur à 2 000 m ³ /an
Déchets Recyclables (DR)	10,00 € / m ³	8,51 € / m ³	7,51 € / m ³
Biodéchets (BD)	17,50 € / m ³	15,00 € / m ³	15,00 € / m ³
Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	20,50 € / m ³	17,43 € / m ³	15,38 € / m ³

Concernant la collecte du verre en porte en porte de bacs operculés au niveau des bâtiments publics de la commune du Palais-sur-Vienne, le Conseil Communautaire décide d'appliquer un coût forfaitaire annuel qui s'élève à 2 430, 84 €HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les nouvelles conventions auprès des redevables disposants du nouveau service biodéchets.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Convention de réemploi des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
avec l'association Envie Limousin et l'éco-organisme Ecologic

Afin de répondre, d'une part, à la sollicitation de l'association ENVIE LIMOUSIN d'accéder, à titre gratuit, au gisement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sur les déchèteries communautaires en vue de consolider des emplois d'insertion pour l'association et, d'autre part, de respecter la convention déjà signée avec OCAD3E, coordonnateur agréé de l'éco-organisme Ecologic, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention tripartite relative au réemploi des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Convention de reprise des bouteilles de butane et propane vides avec l'entreprise PRIMAGAZ

L'entreprise PRIMAGAZ propose de venir collecter à titre gracieux les bouteilles de gaz commercialisées sous sa marque ou celles de Carrefour et Système U sur les sites présélectionnés par Limoges Métropole.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les conventions de reprise de ces bouteilles de butane et propane vides avec l'entreprise PRIMAGAZ.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Subventions à l'association Chlorophylle au titre d'actions de coopération internationale

L'association Chlorophylle sollicite une aide financière pour la réalisation de son programme d'assainissement et de gestion des déchets en faveur des populations de la commune d'Ingall au Niger.

Limoges Métropole, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale, peut réserver jusqu'à 1% de son budget eau et assainissement pour financer des actions de coopération internationale dans ces secteurs.

Le Conseil Communautaire donne son accord au versement à l'association Chlorophylle d'une subvention d'un montant de 1 000 euros au titre de l'assainissement et de 500 euros au titre de la gestion des déchets.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Appel d'Offres Ouvert

Réhabilitation des réseaux d'assainissement du quartier du Vigenal à Limoges
Lancement de l'accord-cadre de travaux

Le Conseil Communautaire autorise le lancement d'un accord-cadre de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement du quartier du Vigenal à Limoges sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert, estimé à 407 000 euros HT, destiné à réaliser des opérations de travaux dans le cadre d'un programme pluriannuel.

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer le marché précité avec les attributaires retenus par la Commission d'Appels d'Offres.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Mise à jour et complément de la Trame Verte et Bleue Communautaire - Définition d'une Trame Noire (nocturne) - Création de l'unité fonctionnelle

Limoges Métropole a élaboré en 2012 une trame Verte et Bleue communautaire dont la mise à jour est prévue pour 2017. Outil d'aide à l'aménagement du territoire, elle est composée de trois sous-trames (boisements, bocage, zones humides) auxquelles il semblerait utile d'ajouter une quatrième sous-trame : la Trame Noire afin de prendre en compte les impacts lumineux des infrastructures sur l'environnement.

Pour mettre en place ce nouvel outil, deux consultations sont nécessaires :

- une mission d'assistance technique destinée à préparer le contenu du cahier des charges permettant de concevoir une trame noire dans le cadre de la mise à jour de la Trame verte et bleue (enveloppe prévisionnelle : 10 000 euros TTC).
- la seconde concernera la mise à jour des trois sous-trames déjà effectives et à la définition de la sous-trame Noire (enveloppe prévisionnelle : 90 000 euros TTC maximum).

Le Conseil Communautaire décide de constituer l'unité fonctionnelle «Mise à jour et complément de la Trame Verte et Bleue Communautaire : Définition d'une Trame Noire» et autorise le Président à signer toute convention à venir avec d'éventuels partenaires financiers.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Attribution d'une subvention à l'association "SOS Faune Sauvage" qui gère le Centre de
sauvegarde de la faune sauvage du Limousin

Le Conseil Communautaire autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à l'association « SOS FAUNE SAUVAGE » afin de poursuivre ses missions d'assistance sanitaire auprès de la faune et d'information du public sur le territoire communautaire.

ADOpte A l'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Rattachement de Limoges Habitat à la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

La loi ALUR prévoyant le rattachement systématique de tous les offices publics de l'habitat à l'EPCI compétent en matière d'habitat à partir du 1^{er} janvier 2017, le Conseil Communautaire approuve le rattachement de Limoges Habitat à Limoges Métropole.

Ce rattachement doit en effet être examiné par des délibérations adoptées avant le 30 septembre 2016 par le conseil municipal et l'organe délibérant de l'EPCI compétent intéressé. La mise en œuvre de ces dispositions légales va permettre d'enclencher une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la politique du logement à l'échelle intercommunale.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Convention de mise à disposition de données relatives à l'occupation du parc social avec l'Association Régionale des bailleurs sociaux du Limousin (AROLIM - USH du Limousin)

Afin de pouvoir construire un dispositif de qualification du parc social à l'échelle des communes et des quartiers et mettre ainsi en place une politique intercommunale du logement social, Limoges Métropole doit pouvoir disposer de données relatives à l'occupation du parc social.

Les bailleurs sociaux, représentés par l'AROLIM-USH du Limousin, disposant seuls de ces informations, une convention pourrait être conclue pour une mise à disposition et une utilisation de ces données, dans le respect des règles de confidentialité fixées par la CNIL.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention avec l'Association Régionale des bailleurs sociaux du Limousin (AROLIM-USH) concernant la mise à disposition de données relatives à l'occupation du parc social.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Participations financières à la réalisation de travaux de résidentialisation et de logements sociaux

Afin de concourir aux objectifs de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération a la possibilité de participer financièrement aux opérations de travaux de résidentialisation et de création de logements sociaux sur son territoire.

Le Conseil Communautaire autorise les participations financières suivantes au profit de :

- Nouveau Logis Centre Limousin pour des travaux de résidentialisation de 136 logements sociaux situés à Limoges, pour un montant de 33 412,60 euros,
- Limoges Habitat pour la création de 3 logements sociaux adaptés pour les gens du voyage à titre expérimental, situés au lieu-dit Le Puy Vert au Palais-sur-Vienne, pour un montant de 114 000 euros.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Plan d'actions 2016 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle - session n°2

Suite à l'appel à projets du Fonds Social Européen (FSE) 2016, lancé par le Département de la Haute-Vienne, Limoges Métropole pourrait déposer 2 autres demandes de financement pour des actions qu'elle porte par voie de marchés publics et qui sont nécessaires dans le parcours de retour à l'emploi des participants accompagnés dans le cadre du dispositif PLIE :

- apprentissage de la langue française,
- ateliers numériques.

Ces 2 opérations représentent un coût total de 150 600 € pour lesquelles Limoges Métropole sollicite 90 360 € de crédits FSE soit 60%, selon les règles fixées par le Département de la Haute-Vienne, ramenant ainsi à 60 240 € la participation de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil Communautaire adopte la proposition présentée concernant les opérations à financer ainsi que les montants affectés à chaque opération et autorise le Président à signer les demandes de concours FSE, les conventions de financement ainsi que tout autre document devant intervenir avec le Département de la Haute-Vienne.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Renouvellement des conventions d'objectifs et de partenariat
pour la mise en œuvre des clauses sociales
d'insertion et de promotion de l'emploi

Les conventions de partenariat conclues entre Limoges Métropole et les communes du Vigen et de Panazol étant arrivées à échéance, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les nouvelles conventions avec ces deux communes pour la mise en œuvre des clauses sociales et de promotion de l'emploi dans les marchés publics.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Contrat de ville - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain - Protocole de
Préfiguration

Le Conseil Communautaire :

- approuve le projet de protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain, exposé lors du conseil communautaire de juin dernier, présentant l'ensemble des moyens humains et financiers que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre pour élaborer dans les meilleures conditions les projets de renouvellement des quartiers de Beaubreuil, Val de l'Aurence Sud, Les Portes Ferrées et Val de l'Aurence Nord,
- autorise le Président à signer le protocole de préfiguration,
- autorise le Président, dans le cadre du contrat de ville, à conduire les concertations visant l'élaboration de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des quatre quartiers concernés par le NPNRU,
- autorise le Président à signer les marchés identifiés en séance du 30 juin 2016 avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marchés dans le but d'assurer leur bon déroulement, et notamment la passation de marchés de réalisation de prestations similaires en vertu de l'article 30-I-7° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 avec les attributaires financiers pour l'élaboration du protocole de préfiguration et de la convention pluriannuelle,
- autorise le président à solliciter le versement des subventions contractualisées auprès de l'ANRU et des autres partenaires financiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Signature de la Charte Partenariale préalable à l'établissement du Schéma Départemental des Services aux Familles

Dans l'objectif de signer avec l'Etat un schéma départemental des services aux familles avant le 31 juin 2017, les partenaires du département de la Haute-Vienne (la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Ville de Limoges, l'Association des maires et élus du département et l'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Vienne) souhaitent mettre en place une charte qui fixera les axes et les modalités de travail pour l'élaboration de ce schéma.

Le Conseil Communautaire approuve cette charte partenariale et autorise le Président à la signer.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Acquisitions immobilières de locaux et de parcelles de terrain

Le Conseil Communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à acquérir :

- des locaux de bureaux situés avenue de la Révolution et avenue Baudin à Limoges, appartenant à la Société Constellation et à la Caisse régionale RSI Limousin, moyennant le prix total de 600 000 euros, pour permettre à la Mission Locale de Limoges Métropole une relocalisation de ses bureaux suite à la montée en puissance du dispositif « Garantie Jeunes », en contrepartie d'un loyer annuel qui pourrait s'élever à 67 272 €,
- plusieurs parcelles de terrain d'une superficie totale de 44 205 m², situées avenue du Président Kennedy à Limoges et appartenant à la Ville de Limoges, moyennant le prix de 199 700 euros, pour la construction d'une nouvelle déchèterie en remplacement de celle située rue Léonard Samie et pour permettre de préserver et reconquérir les usages et fonctions assurés par la rivière La Valoine et ses zones humides,

et autorise le Président à signer les actes authentiques à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE

N'a pas pris part au vote :

M. Bruno GENEST

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Constitution de droits de passage et d'aqueduc et de droit d'occupation temporaire, commune de Feytiat, lieudit « Le Mas Gauthier Sud»

Pour la réalisation de réseaux d'eaux pluviales et la pose d'une rétention enterrée, allée Léonard Régnier à Feytiat, le Conseil Communautaire autorise au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole la constitution d'un droit de passage et d'aqueduc et d'un droit d'occupation temporaire :

- sur partie d'une parcelle de terrain, appartenant à Monsieur et Madame Bousely, moyennant une indemnité de 1 500 €,
- sur partie d'une parcelle de terrain, appartenant aux consorts TABARAUD, moyennant une indemnité de 30 €.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les actes authentiques rédigés sous la forme administrative par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Recrutement d'un Directeur des systèmes d'information

Limoges Métropole devant se doter de son propre système d'informations, un Directeur justifiant d'une expérience significative et d'un profil spécialisé doit être recruté.

Le Conseil Communautaire donne son accord pour recruter un agent par contrat pour une durée déterminée de trois ans renouvelable qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi des ingénieurs en chef.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Appel d'Offres Ouvert

Acquisition, installation et maintenance d'un outil de gestion des temps de travail pour la
Communauté d'Agglomération Limoges Métropole
Lancement du marché

Le Conseil Communautaire autorise le lancement d'un marché à bons de commande relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance d'un outil de gestion des temps de travail, pour un montant estimatif de 120 000 euros HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le marché précité avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appels d'Offres.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Souscription à l'offre « NetCity Infra » conférant pendant toute la durée du contrat un droit d'usage irrévocable et exclusif sur les Fibres Optiques Noires (FON) nécessaires au partage de données entre les sites de Limoges Métropole et les communes membres de l'Agglomération
Conclusion d'un accord cadre en application de l'article 14-2° de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Afin que les échanges de données entre Limoges Métropole et ses communes membres puissent s'opérer via une connexion très haut débit, la société AXIONE Limousin propose l'offre « NetCity Infra » d'acquisition sur le raccordement des bâtiments publics d'un droit irrévocable d'usage (IRU) sur une fibre optique dédiée à ces bâtiments sur le réseau d'initiative publique (RIP).

Le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à définir avec la société AXIONE Limousin les conditions de souscription à l'offre « NetCity Infra » conférant pendant toute la durée du contrat un droit d'usage irrévocable et exclusif sur les Fibres Optiques Noires (FON) nécessaires au partage de données entre les sites de Limoges Métropole et les communes membres de l'Agglomération,
- autorise le Président à signer un marché public avec la société AXIONE Limousin suivant les dispositions de l'article 14-2° de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour la souscription à l'offre « NetCity Infra »,
- autorise le Président à signer toutes décisions susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Insertions publicitaires sous forme d'affichage et d'adhésivage
Insertions publicitaires dans la presse écrite et audiovisuelle
Conception de supports de communication
Impression et façonnage de supports de communication
Lancement des accords-cadres de prestations de services

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager des négociations avec divers prestataires pour :

- l'achat d'insertions publicitaires pour un montant annuel maximum de 85 000 € HT,
- l'achat d'insertions publicitaires dans la presse écrite et audiovisuelle pour un montant annuel maximum de 200 000 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence avec les sociétés après validation des négociations et attribution par la Commission d'Appels d'Offres.

Le Conseil Communautaire autorise également, sous forme d'appels d'offres ouverts, le lancement des accords-cadres relatifs à :

- la conception de supports de communication pour un montant annuel global de 375 000 € HT,
- l'impression et façonnage de supports de communication pour un montant annuel global estimé à 190 000 € HT.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les accords-cadres précités avec les attributaires retenus par la Commission d'Appels d'Offres.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Aménagement de pistes cyclables d'intérêt communautaire
Vélodrome communautaire
Plans de financement prévisionnels

Le Conseil Communautaire :

- approuve le plan de financement prévisionnel relatif à l'aménagement des pistes cyclables d'intérêt communautaires :

Nature des recettes	Montant
Europe FEDER	86 749,65 €
Etat FSIPL	81 864,00 €
Département	52 049,79 €
Région	52 049,79 €
Total financements publics	272 713,23 €
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	74 285,37 €
Coût total	346 998,60 €

- sollicite la participation financière de l'Europe, de l'Etat, de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et du Département de la Haute-Vienne conformément au plan de financement prévisionnel,
- approuve le plan de financement relatif à la couverture du vélodrome :

Nature des recettes	Montant
Etat FSIPL	300 090€
Région	250 075 €
Département	200 060 €
Autres financements publics (préciser) :	
Total co financements publics	750 225 €
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	250 075 €
Coût total	1 000 300 €

- sollicite la participation financière de l'Etat, de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et du Département de la Haute-Vienne conformément au plan de financement prévisionnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Accord de programmation avec l'agence de l'eau Loire Bretagne
pour la période 2016-2018

Pour formaliser l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans la réalisation de programmes de travaux pluriannuels, il convient de conclure un accord de programmation d'actions couvrant la période 2016-2018.

A partir d'un diagnostic réalisé par les services techniques communautaires et en concertation avec l'Agence de l'eau, les opérations identifiées ont chacune un coût prévisionnel supérieur à 1 M€ HT par système. Le montant estimatif global des investissements s'élève à 17,925 M€ pour lesquels une participation de l'AELB est attendue à hauteur de 14,22 M€ dont 10,665 M€ sous forme de subvention et 3,555 M€ par le biais d'avances.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à conclure cet accord de programmation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à déposer tout dossier de demande de subvention auprès du partenaire financier.

ADOpte A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 septembre 2016

Modifications et compléments apportés à diverses délibérations de lancement de marchés

Le Conseil Communautaire approuve diverses modifications et compléments apportés à 4 délibérations en matière de lancement de marchés publics :

- délibération n°4.10 du 12 novembre 2015,
- délibération n° 6.2 du 19 juin 2015,
- délibération n° 7.4 du 24 mai 2016,
- délibération n° 15.3 du 30 juin 2016.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Location de bennes – transport, évacuation et traitement des déchets issus des services municipaux et communautaires

Modification de la convention constitutive de groupement de commandes

Entretien des espaces publics

Convention constitutive de groupement de commandes

Le Conseil Communautaire :

- prend en compte la modification apportée à la délibération n° 16.1 du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2016 et intègre la Commune de Limoges au groupement de commandes relatif à « la location de contenants, évacuation, transport, traitement et valorisation des déchets des services municipaux et communautaires »,
- autorise le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la Ville de Limoges, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, relative à l'insertion sociale et professionnelle avec prestations d'accompagnement à l'emploi portant sur l'entretien des espaces publics sur les quartiers de Limoges du Val de l'Aurence, de la Bastide, du Vigenal et de Beaubreuil ;
- si le groupement est régulièrement constitué, en qualité de coordonnateur, autorise le lancement de la consultation, sous forme de procédure adaptée conformément aux articles 27 et 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- autorise le Président à signer les accords-cadres avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres ;
- autorise le Président à signer tous documents afférents à la sous-traitance ainsi que toutes les décisions susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'en assurer le bon déroulement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2016

Appel d'offres ouvert

Construction d'un vélodrome à Bonnac-la-Côte

Attribution du lot n° 7 et information quant à la déclaration sans suite du lot n° 10

Conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 septembre dernier, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le lot n° 7 « Métallerie et équipements divers » avec la SARL SEZAM, pour un montant de 122 016 euros T.T.C. comprenant la Prestation Alternative Eventuelle n° 1 (panneaux translucides).

Aucune offre n'ayant été remise pour le lot n°10 « Construction d'un local sanitaire » il sera déclaré sans suite.

ADOpte A L'UNANIMITE

Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 septembre 2016

Compte-rendu au Conseil communautaire de diverses décisions

Le président rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des articles L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.